

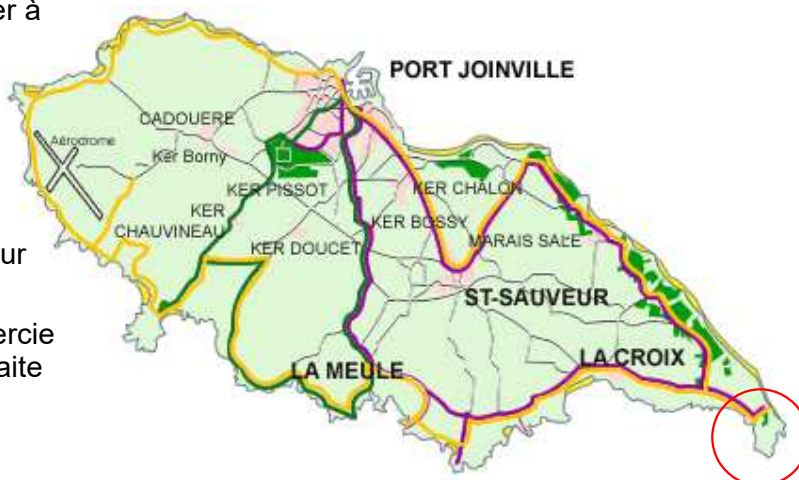
L'association sportive, culturelle, et d'entraide de la Vendée a le plaisir de vous accueillir dans son unité d'accueil du phare de la Pointe des Corbeaux à l'Ile d'Yeu.



Ce guide est destiné à vous aider à préparer votre séjour dans les meilleures conditions.

Nous vous invitons à lire attentivement ces informations, en particulier celles concernant l'organisation de votre voyage (réservation du bateau, du taxi sur l'Ile etc.).

L'ASCE de la Vendée vous remercie de votre confiance et vous souhaite un agréable séjour.



La Pointe des Corbeaux

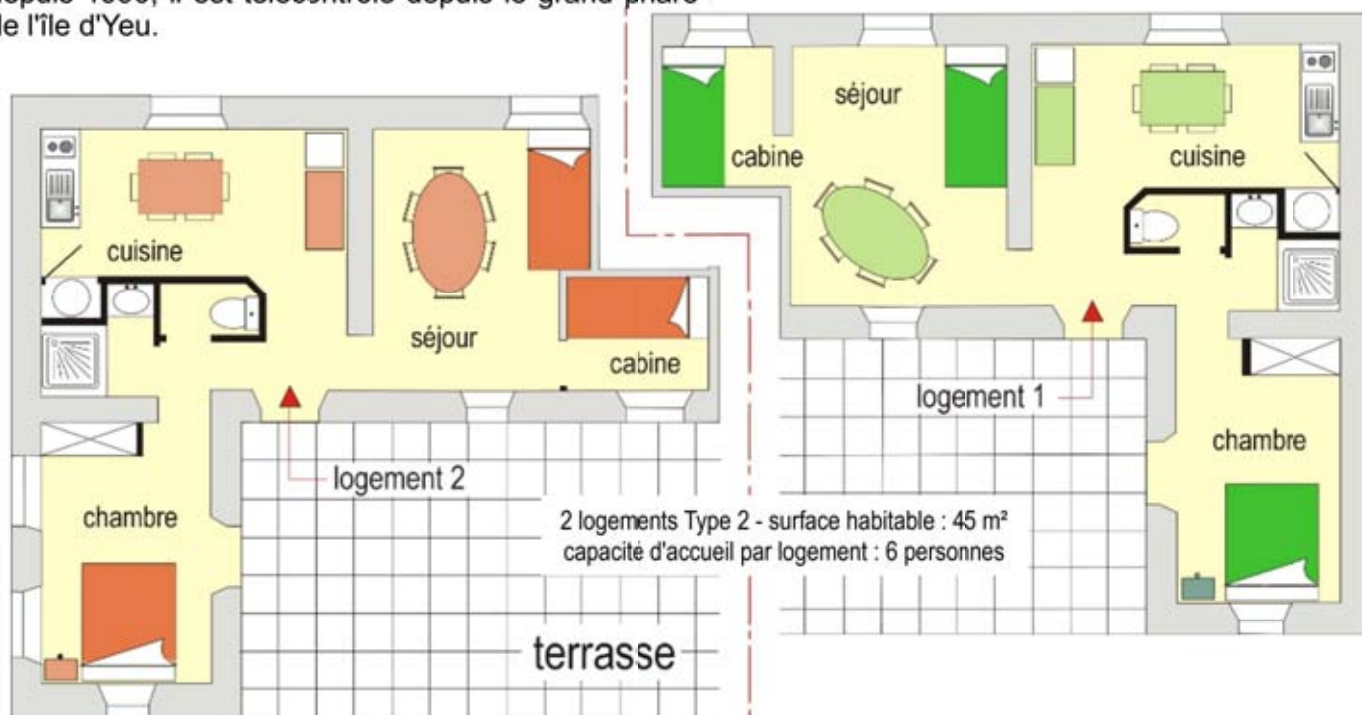




L'unité d'accueil ASCE est située à 6 km de Port Joinville, à l'extrémité Est de l'île, sur un terrain clos d'une superficie de 2600 m². Il existe plusieurs bâtiments sur la propriété. Au centre, le phare et son local technique. Au Sud, l'unité d'accueil qui a été aménagée dans l'ancien logement du gardien de phare, et, au Nord, deux bâtiments annexes dont l'un est le garage à vélos des deux logements de l'unité d'accueil.

Un peu d'histoire

Le premier phare de la Pointe des Corbeaux construit en 1862 est détruit par l'armée allemande le 25 août 1944. Il a été reconstruit en 1950 par le Service des phares sur les plans de l'architecte Maurice Durand et selon les indications de l'ingénieur Leconte. Il est muni d'un feu à éclats rouges sur une tour octogonale blanche en béton accolé à la façade d'un corps de logis de gardiennage à un seul niveau. Automatisé depuis 1990, il est télécontrôlé depuis le grand phare de l'île d'Yeu.





L'organisation de votre déplacement

■ Réservez votre bateau

Dès acceptation de votre demande de séjour, vous devez penser à réserver rapidement votre bateau auprès de la compagnie « Yeu-Continent », *pour le voyage aller et retour*, en particulier si votre séjour correspond à des périodes de forte influence : juillet-août et vacances scolaires.

Pour les séjours d'été (juillet-août), vous risquez de ne pas obtenir de place pour la traversée de votre choix si vous réservez après Pâques. D'une manière générale si votre séjour correspond à une période de vacances n'attendez pas pour réserver votre bateau.

La liaison maritime entre le continent et l'île d'Yeu est assurée par la Compagnie départementale « Yeu-Continent », à partir de l'embarcadere de Fromentine, situé sur la commune de La Barre-de-Monts. La durée de la traversée est de 30 minutes.



■ Comment réserver ?

Vous pouvez réserver par téléphone : N° 0 825 85 3000

ou par internet : www.compagnie-yeu-continent.fr/

Foire aux questions (FAQ) : <http://www.compagnie-yeu-continent.fr/reserver/faq>

Nous vous conseillons d'arriver sur place à Fromentine, 1h30 environ avant le départ du bateau, afin de disposer du temps suffisant pour stationner votre véhicule et procéder aux formalités d'embarquement, avec en particulier la mise en place de vos bagages dans les containers qui sont à votre disposition à quai. Nous vous invitons à être présent à l'embarcadere 30 minutes minimum avant le départ du bateau.

■ Le garage de votre voiture sur le continent

Vous devez laisser votre véhicule sur le continent en garage surveillé.

Il y a des voitures sur l'île, mais le passage par bateau de véhicules en saison est très difficilement envisageable. Nous vous conseillons de faire comme la quasi totalité des vacanciers, laisser votre voiture à Fromentine. **Ne stationnez surtout pas votre véhicule toute la semaine sur la voie publique.** Il pourrait être volé ou subir des dégradations.



Deux garages surveillés situés à environ 200 mètres de l'embarcadere sont à votre disposition pour mettre votre véhicule en sécurité (cf. plan ci-contre). Tous les tarifs sont précisés sur le site internet des établissements :

➤ Parking BLANCHARD - 4, rue Petit Bois à Fromentine - tél. 02.51.68.54.17

<http://www.parking-blanchard.com/>

➤ Parking BODIN - 5, rue des pins à Fromentine - tél. 02.51.68.50.63 <http://www.bodin-parking.com/>

Il existe d'autres parkings plus éloignés de l'embarcadere, une navette assurant la liaison :

<http://www.parking-martineau.com> - <http://www.parking-alizes.fr/>

➔ En juillet-août, il est conseillé de réserver.



L'organisation de votre déplacement

■ Se rendre à l'unité d'accueil

La gare maritime d'arrivée se trouve à Port Joinville qui est avec son port de pêche, le centre d'activités et la zone urbanisée la plus importante de l'île. L'unité d'accueil est située à l'extrémité Est de l'île, à **6 km** de Port Joinville. Pour s'y rendre et pour se déplacer sur l'île, il existe plusieurs moyens de locomotion sachant que, depuis janvier 2026, l'ASCE 85 ne met plus à disposition les vélos aux adhérents durant leur séjour.

De ce fait, pour chaque adhérent qui le souhaite, il est possible de se rendre au logement :

- 1 – en louant des vélos à Port Joinville permettant ainsi de se déplacer sur l'île le temps du séjour,
- 2 – en amenant son propre vélo
- 3 – en réservant simplement un taxi,
- 4 – en prenant le bus



1 – Louer un ou plusieurs vélos

L'ASCE 85 a signé un partenariat avec le loueur de vélos « La Roue Libre » qui permet à l'adhérent souhaitant louer un ou plusieurs vélos, de bénéficier de 10 % de remise sur le coût de la location et de bénéficier également, du transfert gratuit de ses bagages* du port au logement (environ 5 km)

** transfert gratuit ou mise à disposition d'une remorque bagagère en saison basse (à voir avec le prestataire).*

Pour découvrir les tarifs pratiqués, rendez-vous sur le site : <https://larouelibre.veloyeu.fr/>

La réservation se réalise sur ce même site internet. Durant la procédure, bien indiquer le code promo que l'ASCE 85 vous aura transmis avec le contrat notamment. Sur le site, vous aurez les coordonnées du loueur pour toutes questions éventuelles. Une fois arrivé sur le port de Port-Joinville, il faudra vous rendre à « La Roue Libre » pour récupérer le(s) vélo(s).

Le coût de location est à la charge de l'adhérent, lequel réglera directement son dû au prestataire.

2 – Emmener son vélo sur l'île

Vous avez la possibilité d'emmener un ou plusieurs vélos sur l'île.

→ voir les tarifs de passage des vélos : www.compagnie-yeu-continent.fr/

3 – Réserver un taxi

Vous pouvez opter pour un taxi afin de vous véhiculer jusqu'à l'unité d'accueil, en veillant à réserver auprès de lui l'horaire d'arrivée sur l'île.

En période de vacances et donc de forte affluence, nous vous invitons à faire votre réservation le plus tôt possible.

Pensez à préciser avec le taxi l'horaire de prise en charge pour votre retour vers Port-Joinville en fin de séjour. Nous vous invitons à fixer un délai suffisamment large avant le départ du bateau afin de vous permettre de faire face à un éventuel contretemps (2 heures avant le départ du bateau semble un délai raisonnable).

Les taxis sur l'île d'Yeu :

• Taxi Joinville

Tél : 06 07 68 53 96

• Chauffeur VTC-UBER Guy Bernard,

Tél : 07 49 70 70 66

<https://www.ile-yeu.fr/pratique/commerces-et-service-s/vtc-guy-bernard-3471325>

• Chauffeur VTC Yeu m'déplace

Tél : 06 02 15 29 58

<https://www.ile-yeu.fr/pratique/commerces-et-services/yeu-m-deplace-4256732>

4 – Se déplacer en bus

Il vous est possible de prendre le bus dont les navettes ne sont pas assurées l'hiver.

→ voir horaires : www.mairie.ile-yeu.fr

Les frais liés au transport de bus sont à la charge de l'adhérent et seront réglés directement au prestataire.



■ Commerce - ravitaillement

La majorité des commerces se situe à Port-Joinville. Cependant, vous pourrez vous approvisionner dans le bourg de Saint-Sauveur, situé à 3 kilomètres environ de l'unité d'accueil.

Vous y trouverez 2 boulangeries, 1 épicerie, 1 poissonnerie, 1 boucherie-charcuterie, 1 café-presse.



Pour vos achats importants, en début de séjour par exemple, vous avez la possibilité de passer votre commande à l'une des deux grandes surfaces de l'île :

- Supermarché **Super U**, situé rue du Nord à Port Joinville <http://www.magasins-u.com/superu-iledyeu> tél. 02.51.58.36.35 . La livraison pourra vous être assurée gratuitement par camion réfrigéré à partir d'un certain montant d'achats (190€ en 2013). En dessous de ce montant, la livraison sera facturée (7€ en 2013). Celle-ci est assurée l'après-midi pour des achats effectués le matin. Pour les achats de l'après-midi, elle est faite le lendemain matin.
- Supermarché **Casino**, situé 31, rue Calypso à Port-Joinville <http://www.supercasino.fr/-ile-d-yeu-.html> tél. 02.51.58.57.16 : livraison assurée à des conditions similaires.

■ Protection de la literie

Les matelas sont protégés par des alèses. **N'oubliez pas d'apporter les taies pour les oreillers et les traversins** (deux oreillers ou une taie pour le lit de 140, et un traversin pour chaque lit de 90). Vous pouvez également apporter vos propres alèses.

■ Portail d'entrée

Afin de ne pas être dérangé par des touristes désirant visiter le phare, nous vous conseillons de garder fermé le portail d'entrée de la propriété. Depuis qu'il n'y a plus de gardiennage, le phare de la Pointe des Corbeaux ne peut plus être visité.

■ A qui s'adresser en cas de problème ?

Albert BETUS - tél. 02.51.58.56.48

A contacter en tout premier lieu

Date de mise à jour : janvier 2026

INVENTAIRE
logement n° 1 et 2

Nom - Prénom du bénéficiaire : N° de l'ASCE :

Adresse : Période d'occupation : du au N° du logement :

ustensiles de cuisine

- | | | | |
|---|---|--|--|
| ☐ 12 assiettes creuses | ☐ 6 coquetiers | ☐ 1 économe | ☐ 1 passette |
| ☐ 12 assiettes plates | ☐ 8 ramequins | ☐ 1 écumoire | ☐ 1 passoire |
| ☐ 12 assiettes dessert | ☐ 4 casseroles | ☐ 1 entonnoir | ☐ 2 pichets |
| ☐ 8 bols | ☐ 2 couvercles casserole | ☐ 1 essoreuse à salade | ☐ 2 planches à découper |
| ☐ 8 tasses à café | ☐ 1 cocotte minute | ☐ 1 fouet | ☐ 2 plats à gratin |
| ☐ 12 verres | ☐ 1 wok ou sauteuse +
couvercle | ☐ 1 casse noix | ☐ 2 plats de service |
| ☐ 12 cuillères à dessert | ☐ 2 poêles à frire | ☐ 1 louche | ☐ 1 plat micro-ondes |
| ☐ 12 cuillères à soupe | ☐ 1 faitout | ☐ 1 mandoline | ☐ 1 presse fruits |
| ☐ 1 cuillère en bois | ☐ 2 dessous de plat | ☐ 1 moule à manqué (gâteau) | ☐ 1 presse-purée |
| ☐ 12 fourchettes | ☐ 2 saladiers | ☐ 1 moulin à légumes | ☐ 1 spatule en bois |
| ☐ 1 couteau à pain | ☐ 1 cafetière électrique | ☐ 1 ouvre-boîtes | ☐ 1 tire bouchons |
| ☐ 1 couteau de cuisine | ☐ 1 bouilloire électrique | ☐ 1 paire de ciseaux | ☐ 1 verre doseur |
| ☐ 12 couteaux de table | ☐ 1 grille pain | ☐ 1 range couverts | ☐ 1 boule à thé |
| ☐ 6 couteaux à viande | ☐ 1 grille viande | ☐ 1 service à salade | ☐ 1 décapsuleur |
| ☐ 1 (grand) couteau à viande | | ☐ 1 tourtière (moule à tarte) | ☐ 1 cloche micro-ondes |

ustensiles de ménage

- | | | | |
|---|---|--|--|
| ☐ 1 aspirateur | ☐ 1 balai extérieur | ☐ 1 déshumidificateur | ☐ 1 seau |
| ☐ 1 balai | ☐ 1 balayette | ☐ 1 étendoir à linge | ☐ 1 serpillière |
| ☐ 1 balai brosse | ☐ 1 bassine en plastique | ☐ 1 pelle à poussière | |

équipement – mobilier - décoration

- | | | | |
|---|---|--|--|
| ☐ 3 cadres + déco | ☐ 2 lampes de chevet | ☐ 1 meuble de chevet | ☐ 1 réfrigérateur-congélateur |
| ☐ 4 chaises cuisine | ☐ 1 lit de 140 | ☐ 2 nappes | ☐ 1 table 80x120 (cuisine) |
| ☐ 4 chaises séjour | ☐ 1 lit gigogne (2x90) | ☐ 1 parasol | ☐ 1 table ovale (séjour) |
| ☐ 1 four micro-ondes grill | ☐ 1 lit superposé (2x90) | ☐ 2 poubelles (SE-WC) | ☐ 2 tabourets |
| ☐ 1 four multi-cuisson | | | |

litterie

- | | | | |
|---|---|--|--|
| ☐ 6 couvertures - 0,90 | ☐ 6 oreillers et protège-oreiller | ☐ 1 protège-matelas 140 | ☐ 1 dessus de lit 140 |
| ☐ 2 couvertures - 1,40 | ☐ 4 traversins (lits 90) et
protège-traversin | ☐ 4 protège-matelas 90 | ☐ 1 dessus de lit 90 |
| | | | ☐ 1 lit pliant bébé |

autres équipements

- | | | | |
|--|---|--|---|
| ☐ documentation touristique | ☐ 1 livret d'accueil | ☐ 1 salon de jardin | ☐ 2 tropéziennes |
|--|---|--|---|

Observations

Nous vous prions de bien vouloir vérifier le présent inventaire dès votre arrivée et de l'adresser, à l'issue de votre séjour, au bureau de l'ASCE, à l'adresse indiquée ci-dessous ou par courriel, avec vos observations éventuelles. Ce document est indispensable pour la destruction du chèque de caution voire pour son retour par voie postale.

Fait à le

Signature du bénéficiaire